

Infirmiers : signature de l'avenant 9 à la convention nationale



© 2022 Les Echos Publishing

Le nouvel accord signé avec l'assurance maladie prévoit plusieurs revalorisations. Il augmente ainsi de plus de 20 % les forfaits de prise en charge pour les patients confiés par le médecin dans le cadre d'un suivi régulier. La prise en charge ponctuelle de nouveaux patients, à la demande du médecin, est également possible. Les actes de vaccination sont, eux aussi, revalorisés, avec une facturation à taux plein, effectués en plus des autres actes lorsqu'ils sont réalisés au domicile des patients.

Développer la télésanté

Autre nouveauté : l'aide pour le démarrage de l'activité en libéral est maintenant accessible à tous les IPA. Et celle pour une installation dans une zone en sous-densité médicale a été portée à 40 000 euros. Enfin, pour favoriser le développement de la télésanté, l'avenant inscrit de manière pérenne dans la convention nationale la possibilité pour les infirmiers de recourir au télésoin, de requérir une téléexpertise auprès d'un professionnel médical sans prescription médicale et d'assister une téléconsultation réalisée à la demande de toute profession médicale.

© 2022 Les Echos Publishing